



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE
20, avenue des Rives du Lac - 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Tél. : 03.84.77.00.00. - Télécopie : 03.84.77.00.01
e-mail : contact@sied70.fr

**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N° F 4138 - F 3933
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Article L113-5 du Code de la voirie routière
Article L323-1 du Code de l'énergie

Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Renforcement du réseau concédé d'électricité issu du opste « Rouge Vie » et Extension du réseau concédé d'électricité pour 4 parcelles situées rue Champs Vautey

Département : HAUTE-SAONE

Commune : CITERS

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :
- la voirie départementale :
- la voirie communale :
- le domaine privé :

Numéro(s)¹

RD N°143

Rue du Champs Vautey

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GRT Gaz Région Nord-Est
- SYNDICAT D'EAU DES BEIGES
- FRANCE TELECOM
- D.S.T.T. UT70 LURE
- Commune de CITERS
- Direction Départementale des Territoires
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône

Fait à Vaivre-et-Montoille le
Pour le SIED 70

NOTICE DE PRESENTATION

Commune de CITERS

F 4138 - F 3933 – Renforcement réseau concédé d'électricité issu du poste « Rouge Vie » et
Extension du réseau concédé d'électricité pour 4 parcelles situées rue Champs Vautey

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de CITERS, de type rurale, se situe à environ 24 km au Nord-est de Vesoul.
La zone des travaux se situe Rue Champs Vautey.

La commune de CITERS ne présente aucune caractéristique particulière au titre de la législation sur les sites et monuments historiques.

2) Justifications des travaux

Les travaux pourront consister en :

F 4138 – Renforcement :

- le remplacement d'environ 220 mètres de réseau aérien à basse tension existant nus par des câbles de sections supérieures ;
- la pose dans la torsade de 2 conducteurs d'éclairage public ;
- la reprise à l'identique des branchements alimentant les différents bâtiments dans ce secteur ;
- le remplacement du transformateur de 100 kVA existant dans le poste « Rouge Vie » par un appareil de 160 kVA et la création de 2 départs BT

F 3933 – Extension :

- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 120 mètres avec la mise en place dans la tranchée d'un câble d'éclairage public;
- l'installation de 3 ensembles d'éclairage public identique à ceux existant dans votre commune, de 7 mètres de hauteur et équipés d'une lampe SHP 100W ;
- la réalisation d'un génie civil de télécommunications composé de 2 chambres de tirage et d'environ 120 mètres de fourreaux afin de prévoir la possibilité de la desserte en souterrain de la parcelle au réseau filaire.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).